



DELF - Diplôme d'études en langue française

DELF junior

DALF - Diplôme approfondi de langue française

Le DELF et le DALF sont les diplômes officiels délivrés par le ministère français chargé de l'Éducation nationale pour certifier les compétences en français des candidats étrangers.

Le DELF et le DALF se composent de 6 diplômes indépendants, correspondant aux six niveaux du *Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)* du Conseil de l'Europe.

Durée des examens	DELF/DALF	CECRL	Utilisateur
3 h 30	DALF C2	C2	expérimenté
4 h 00	DALF C1	C1	
2 h 30	DELF B2	B2	indépendant
1 h 45	DELF B1	B1	
1 h 40	DELF A2	A2	élémentaire
1 h 20	DELF A1	A1	

Chaque diplôme est constitué d'épreuves évaluant les 4 compétences : compréhension et expression orales, compréhension et expression écrites.

Les titulaires du DELF B2 ou du DALF sont exemptés de tout test linguistique pour l'entrée dans une université française.

Les diplômes DELF existent aussi dans une version adaptée aux adolescents (DELF junior). Ils sont construits sur la même structure que la version pour adulte, mais les thématiques sont adaptées à un public pré-adolescent ou adolescent.

Durée des examens	DELF junior	CECRL	Utilisateur
2 h 30	DELF junior B2	B2	expérimenté
1 h 45	DELF junior B1	B1	
1 h 40	DELF junior A2	A2	élémentaire
1 h 20	DELF junior A1	A1	

À l'étranger, dans le cadre d'un accord entre les autorités éducatives locales et le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France, le DELF peut être intégré au cursus scolaire secondaire. Dans ce cas, on parle de DELF scolaire (voir fiche sur le DELF scolaire). En France, le DELF scolaire est organisé par les rectorats pour les enfants nouvellement arrivés.



Conditions de passation

Les diplômes du DELF, du DELF junior et du DALF peuvent être présentés et obtenus indépendamment les uns des autres, dans un même pays ou dans des pays différents et sans limitation dans le temps.

Toute personne de nationalité étrangère désireuse de valoriser ses compétences en français à des fins personnelles, scolaires ou professionnelles peut se présenter à ces examens. Un même candidat peut se présenter à plusieurs diplômes lors d'une même session.

Sous certaines conditions, des Français peuvent également se présenter aux épreuves du DELF et du DALF.

Les inscriptions se font directement dans les centres d'examens, à l'étranger comme en France. A l'étranger, le prix de l'inscription à chaque diplôme est fixé par le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France. En France, il est fixé par les rectorats.

La liste des centres de passation en France et à l'étranger est disponible sur le site du CIEP, www.ciep.fr/delfdalf/

Diplômes obtenus avant septembre 2005

Tout diplôme du DELF 1^{er} degré, du DELF 2^e degré ou du DALF acquis avant septembre 2005 reste valable sans qu'il soit délivré de nouveau diplôme par équivalence.

Ouverture d'un centre d'examen

A l'étranger, l'organisation de ces examens reste placée sous l'autorité du service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France. En France la demande doit être adressée au rectorat de l'académie concernée.

Les certifications DELF-DALF sont placées sous l'autorité de la Commission nationale du DELF et du DALF dont le siège est au CIEP.

Le DELF et le DALF dans le monde

- ▶ 167 pays
- ▶ 1 000 centres d'examen
- ▶ 285 000 diplômes délivrés par an